



**Syndicat  
CGT  
Renault Cléon**

Page Facebook CGT Cléon :  
[lacgt-cleon](https://www.facebook.com/lacgt-cleon)

**- Accord chômage partiel, une boîte à outils à disposition de la direction pour flexibilité en faisant payer la collectivité !!!**

Mardi 9 mars 2021

Infos, comptes rendus...également sur l'application : [CGT-renault.com](https://www.cgt-renault.com)

**Accord APLD : Activité Partielle Longue Durée,  
La CGT ne signe pas !!!**

Avec la signature de cet accord, la direction a maintenant la possibilité de : **mettre au chômage qui elle veut, quand elle veut, par secteur, UET ou individuellement, par semaine, journée ou demie journée et sans délai de prévenance, en faisant payer les salariés par les caisses de chômage et en ponctionnant les congés.**

( Voir vos élus CGT pour consulter l'accord dans sa globalité).

**Ce que permet cet accord :**

### **«Payés» à 100% ?**

- Non, nous ne sommes pas payés à 100%, nous nous finançons notre chômage à 100%, avec les caisses de chômage et donc nos impôts, le reste est financé par nos congés, c'est tout bénéf pour la direction. La tentation sera grande de faire la production en 4 jours pour mettre tout le monde au chômage le cinquième.

### **Délai de prévenance :**

- Dans l'accord, il est précisé que le délai de prévenance pour informer les CSE et donc les salariés est de 48H ( *attention, pour annoncer ou supprimer du chômage...*) mais il est également indiqué que « *ce délai peut être réduit en cas de circonstance exceptionnelle* ». **Clairement, il n'y a donc plus de délai pour poser ou supprimer des journées de chômage, une flexibilité inacceptable pour la CGT !!!**

**Négociation locale?** : La direction annonce vouloir «négocier en local, site par site» sur certains sujets «afin de permettre un dialogue social», (mais seulement avec les syndicats signataires...) Une vraie négo? Non puisque la direction écrit dans la foulée que « *ces concertations ne peuvent pas être une étape contraignante dans la mise en oeuvre des adaptations des calendriers de travail*».

En clair, cette négo c'est de l'enfumage, puisque la direction peut appliquer l'accord APLD qu'il y ait négo locale ou pas !!!

**Chômage ou flexibilité?** La direction pourra déclarer les salariés au chômage en demie-journée, journée, semaine mais aussi réduire l'horaire de travail journalier.

**Une belle boîte à outils pour la direction pour mettre en place une flexibilité sans déboursier un centime !!!**

**Lors de la réunion de CSE extraordinaire du 4 mars, les lus CGT ont demandé si, à Cléon, la direction comptait utiliser toutes les «possibilités offertes par cet accord » ( Chômage à la demie-journée, poser ou supprimer des journées de chômage sans délai de prévenance ...).**

**La direction répond qu'elle fera tout pour l'éviter mais que «ce n'est pas exclu».**

**Intérimaires** : **Comment seront déclarés les intérimaires sous contrat les jours de chômage?** Nous avons posé la question à la direction. Réponse : ils ne travailleront pas, et c'est à l'ETT ( Boite d'intérim) de faire une demande de chômage partiel. A suivre... **Nous avons rappelé à la direction qu'il était inadmissible que les intérimaires soient prévenus de la fin de leur contrat par SMS le dernier jour !!! La direction paraissait surprise...**

La crise des composants électroniques n'explique pas tout et ne justifie pas ce chômage programmé par la direction. La direction du groupe doit arrêter de supprimer des emplois, renouveler la gamme au lieu de la supprimer ( suppression des Scénic, Talisman, Espace...), de fermer des sites, c'est ça le vrai problème. **Ce que nous demandons à la direction, ce n'est pas sous quelle forme elle va nous mettre au chômage, mais c'est du boulot !!!**

**la CGT alerte à nouveau, tous les sites sont en danger, même ceux sur lesquels la direction laisse croire qu'il y aura de l'activité.**